



DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU
CANTON DE GIF-SUR-YVETTE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2024**

Date de convocation : 21 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin à 20 heures et 30 minutes, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire.

Etaient présents :

M. Pierre-Alexandre MOURET, Maire, M. Serge BLIN, Mme Françoise BALTHAZARD, Adjoint au maire, M. Zaïme ALI-BELHADJ, Mme Pascale BEAUCHENE, Mme Dominique GUILLAN, Mme Marie-France LAUNET, Mme Sandrine MOURET, M. Rémi JEANNOT, M. Benoit JULIENNE, M. Claude PREVOST conseillers municipaux

Représentés :

Mme Sophie CAMPISCIANO par M. Benoit JULIENNE,
M. Valentin BLOT par Madame Sandrine MOURET
Mme Martine MONTARON par Mme Françoise BALTHAZARD,

Absents : M. Pascal AMBROISE

Secrétaire de séance : Mme Sandrine MOURET

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 11

Votants : 14

Pouvoir : 3

2024-06-41

OBJET : Subvention Association des Habitants de Saint-Aubin – versement solde

Rapporteur : Zaïme ALI-BELHADJ

Monsieur Zaïme ALI-BELHADJ, conseiller municipal délégué à la vie associative rappelle au Conseil Municipal que la commune soutient chaque année un certain nombre d'associations pour leur action.

A ce titre, chaque association a reçu un premier versement au titre des subventions 2024, l'Association des Habitants de Saint-Aubin ayant une clôture comptable au 30 juin de chaque année, a demandé le versement du solde de la subvention avant la fin de son exercice pour présenter les comptes à l'Assemblée Générale à venir.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2024-04-25 du 02 avril 2024

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240625-2024_06_41-DE
Date de télétransmission : 07/07/2024
Date de réception préfecture : 07/07/2024

APRES EN AVOIR DELIBERE,
à l'unanimité des suffrages exprimés et sans abstention manifestée,

➤ **DECIDE** de verser le solde de la subvention 2024 à l'Association des Habitants de Saint-Aubin .

Association	Montant proposé pour 2024	Montant du premier versement	Montant du solde à verser
Association des Habitants de Saint-Aubin	25 079,00 €	21 317.00 €	3 762.00 €

⇒ **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2024 chapitre 65.

Publié sur le site internet

Fait et délibéré à Saint-Aubin,
Le 25 juin 2024

Le secrétaire de séance,
Sandrine MOURET

Le Maire,
Pierre-Alexandre MOURET



*Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication ou notification.
Cette décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification.*

Accusé de réception en préfecture
091-219105384-20240625-2024_06_41-DE
Date de télétransmission : 07/07/2024
Date de réception préfecture : 07/07/2024